

Cabinet de Bernard Clerfayt

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA ZONE DE POLICE BRUXELLES NORD AGIT POUR LE CONFORT ET LA SECURITE DES NAVETTEURS

Ce lundi soir, le Conseil de police de la zone Bruxelles Nord sera interpellé au sujet des opérations de contrôle organisées dans les transports en commun. Ce sera l'occasion pour la zone de police Bruxelles Nord (Schaerbeek, Evere et Saint Josse) de rappeler le but de ces opérations et pourquoi la police locale y participe.

Depuis 2015, la STIB et la police fédérale unissent leurs efforts lors des opérations de contrôle des usagers des transports en commun. Ces actions, dénommées FIPA, ont pour but de vérifier si la personne est porteuse d'un titre de transport valable. Bien que planifiées et organisées au niveau régional, ces actions sont gérées par la police locale sur sa zone en fonds propres et avec des renforts fédéraux le cas échéant.

« Le personnel de la STIB contrôle les usagers et la police assure quant à elle la sécurité de ces agents. Les personnes ne possédant pas de titre de transport valable et sans identification font alors l'objet d'un contrôle par la police. En participant à ces actions, nous souhaitons contribuer à la sécurité, au confort et à la convivialité des transports en commun. » précise Bernard Clerfayt, Président de la zone de police Bruxelles Nord.

Jusqu'à présent, 9 opérations ont été organisées depuis 2015. Il arrive parfois de tomber sur des passagers récalcitrants ou sans papier d'identité et la police doit alors intervenir, mais cela ne représente que quelques cas.

« Ces actions collent parfaitement au travail de proximité de notre zone de police. Elles existent depuis 3 ans et nous tombons très rarement sur des personnes qui ne sont pas en ordre de papier. A titre d'exemple, lors d'une opération en octobre dernier, 11.175 contrôles ont été effectués à 24 arrêts STIB situés sur l'ensemble de la région bruxelloise. Sur la zone de police Bruxelles Nord, 119 personnes étaient en infraction, 35 ont fait l'objet d'un contrôle par la police et seules 3 d'entre elles ont été arrêtées administrativement pour séjour illégal. » explique Bernard Clerfayt.

CONTACTS PRESSE :

Marc WEBER, Chef de Cabinet

02/244 71 23 • 0475/59 70 42 • mweber@schaerbeek.be